Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260622-2026_058_08-DE

Commune de Baulon
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille-vingt-six, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit juin deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, Mme PIERSON Nelly, M. GAUTIER Baptiste, Mme FERREOL Martine, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme LAURENT Hélène, M. JACQUEMIN Yannick, Mme GILET Katia, M. HARDY Patrick, Mme PARAGE Rachel, Mme GEDEON Eszter, M. BERGER David

Absents ayant donné pouvoir : Mme FOUCAULT Anaïs à Mme GILET Katia, Mme ROCHER Maïlie à M. GAUTIER Baptiste, M. BLONDEL Pierre-Etienne à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme LEMETAYER Laura, M. DARIEL Jérôme, M. TOURNEUR François

Mme Katia GILET est désignée secrétaire de séance.

2026-058-08 - marché public de travaux de rénovation de la rue de l'ancienne gare

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil municipal de charger le Maire de souscrire un marché ou déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché,

La Rue de l'ancienne gare à Baulon, d'une longueur de 186 m, est dans un état de vétusté.
Cette rue est empruntée par des engins lourds tels que les cars de Breizh Go.

Il convient de rénover l'enrobé de cette voirie afin que les conditions de circulation y soient davantage sécurisantes.
Les travaux ont pour objectif la rénovation complète de l'ouvrage, y compris la couche de forme.
Le titulaire devra installer des fourreaux pour la mise en place d'éclairage public, procéder aux aménagements du trottoir comme prévu dans les pièces de la consultation.

L'opération de travaux est estimée à 70 000 € HT maximum.

Afin que les travaux puissent être programmés en septembre avant l'arrivée de l'automne et d'un climat plus risqué pour ce genre d'opérations, il convient d'autoriser le Maire à souscrire ce marché public de travaux dans la limite d'un montant de 72 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- D'approuver la réalisation de travaux de rénovation complète de voirie sur la rue de l'ancienne gare ;

- D'autoriser le Maire, par application de l'article L 2122-21-1 du CGCT, de souscrire ce marché public de travaux dans la limite d'un montant de 72 000 € HT maximum ;

- D'autoriser le Maire à signer les pièces du marché de travaux ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260622-2026_058_08-DE

Publiée le : 26 juin 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 26 juin 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2026

Le Maire,
Christophe VERON